

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 25 février 2025

Présents : Mmes POLICON, MM. BOUSSARD, ARNAUD.

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

- D1**
 - SENIORS :
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
 - JEUNES FOOTBALL A 11 :
3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.
Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
 - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
 - FOOT A EFFECTIF REDUIT :
 - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.
- D2**
 - SENIORS : 2 équipes
 - JEUNES :
 - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
 - Foot à effectif réduit :
 - 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
 - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

- D3**
 - SENIORS : 1 équipe
 - Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.
- D4**
 - SENIORS : 1 équipe
 - Pas d'obligation.

POUR INFORMATION

D1 Tous les clubs sont en règle
D2 A et B Obligation de trois équipes de jeunes parmi U14 – U15 – U16 - U18 - Une des équipes peut être une équipe U15F ou U18F à 11.

534669 - Marolles FC

La Commission constate que le club ne répond pas aux obligations cette saison. Application de l'article 11.2.2.

11.2.2 - Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

-Retrait de 4 points, par obligation non respectée, ou classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;

D3 A et B ERRATUM : Il n'y a pas de clubs en infraction

FERMETURE DES TERRAINS

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- Le lundi 21 avril 2025
- Les jeudis 1 - 8 et 29 mai 2025

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

Dérogation Horaire Annuelle

FC SUCY - SENIORS D1

Ce club jouera toutes ses rencontres à 16h, jusqu'à la fin de saison.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT

COUPE SENIORS

CALENDRIER

1/8 FINALE	2 MARS
¼ FINALE	27 AVRIL
½ FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 ème de finale qui auront lieu le 2 MARS 2025 à 15 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre. Les arbitres sont à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : VINCENNES

53213433 - BONNEUIL CSM / CHOISY AS Coupe VDM Séniors du 02/03/25

Courrier des deux clubs (Match R2 pour Choisy AS le même jour)

La Commission note que la rencontre aura lieu le 06/03/25 à 20h00 à Bonneuil/Marne (synthétique).

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

1/8 FINALE	2 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 ème de finale qui auront lieu le 2 MARS 2025 à 15 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : LE PERREUX 2.

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

1/8 FINALE	1 MARS
1/4 FINALE	19 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

53193827 CA VITRY 1 / COMMUNAUX DE MAISONS ALFORT 2 DU 01/03/2023

Courriel de CA VITRY du 23/02/25)

Cette équipe jouant en Coupe Inter-dom, le 01 Mars, *la commission demande aux deux clubs de trouver un accord pour disputer cette rencontre avant le 1^{er} avril (date communiquer au District)*

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 1 MARS 2025 à 15 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : Néant.

CHAMPIONNAT CDM

COUPE CDM

CALENDRIER

CADRAGE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 2 MARS 2025 à 9 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : Néant.

Certains matchs auront lieu le 5 MARS 2025 cause championnat retard, date butoir ou avant si accord des 2 clubs

53193545 – CAUDACIENNE ES 5 / CRETEIL FC MACCABI 5 Coupe CDM du 02/03/25

Accord des deux clubs via footclub - Accord de la commission

Ce match se jouera le 04/03/2025 à 21h00 - Stade Duvauchelle à Créteil.

53193547- SS NOISEAU 5 / FC VITRY ACADEMIE 5 Coupe CDM du 05/03/2025

Accord des deux clubs via footclub du 21/02/24 - Accord de la commission

Ce match se jouera le 06/03/2025 Stade Joliot Curie à Vitry à 20h.

CHAMPIONNAT ANCIENS

28416799 - US VILLECRESNES 11/CRETEIL FA Anciens D3.B du 16/03/2025

Accord des deux clubs via footclub du 25/02/25 - Accord de la commission.

Ce match se jouera le 6/04/2025.

28416802 CRETEIL FA /US VILLENEUVE ABLON Anciens D3.B du 30/03/2025

Accord des deux clubs via footclub du 25/02/25 – Accord de la commission

Ce match se jouera le 11/05/2025.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

1/16 FINALE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 16^{ème} de finale qui auront lieu le 2 MARS 2025 à 9 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : MELTING SPORT 41, FRESNES AAS 42, CACHAN CO ASC 42 ou BRY FC 31, BOISSY FC 31, CRETEIL FC 41, RUNGIS US 31, BRY FC 42, MANDRES PERIGNY 42 et VETERANS BONNEUIL 41.

CHAMPIONNAT +45 ANS

COUPE +45 ANS

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

CRITERIUM +55 ANS

DEPARTEMENTALE « FEMININ »

CHAMPIONNAT FEMININES

U15F / U13F / U11F

COUPE FEMININES SENIORS

CALENDRIER

1/8 FINALE	1 ^{ER} MARS
1/4 FINALE	26 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 1 MARS 2025 à 15 h sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : SUCY FC.

Certains matchs auront lieu le 5 MARS 2025 (cause coupe de Paris).

Les rencontres :

53193919 - ST MAUR F.FEM VGA 1 / AS THAONFOOT 1

53193922 – CHAMPIGNY FC 94 1 / JOINVILLE RC 1

Sont fixées au mercredi 5 mars 2025 à 20h, ST MAUR VGA et JOINVILLE RC jouant en coupe de Paris le 02/03/2025.

COUPE FEMININES U15 à 8

CALENDRIER

CADRAGE	1 ^{er} MARS
1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	12 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
Finale	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 1 MARS 2025 à 16 h sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : tous les autres clubs encore qualifiés sont exempts.

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

COUPE U20

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT U18

COUPE U18

CALENDRIER

1/16 FINALE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 16^{ème} de finale qui auront lieu le 2 MARS 2025 à 13 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : FONTENAY US.

CHAMPIONNAT U16

28268841 - AAS FRESNES / ES VILLIERS U16 D3 C du 09/02/2025

Dossier en retour de la CDPME du 20/02/25.

Le club de Fresnes AAS n'ayant pas fourni un terrain susceptible d'accueillir cette rencontre, *la commission donne match perdu par pénalité à l'AAS Fresnes (- 1 point / 0 but) pour en attribuer le gain à ES Villiers (3 points / 0 but)*

Application de l'article 40 – 1 du RSG du District du Val de Marne.

Non déroulement de la rencontre suite à l'absence de proposition d'un terrain de repli.

28267573 - AS ORLY / US VILLENEUVE ABLON D2B du 17/11/2024

Dossier en retour de la CDPME du 20/02/25).

Le club de AS Orly n'ayant pas fourni un terrain susceptible d'accueillir cette rencontre, *la commission donne match perdu à AS Orly (- 1 point / 0 but) pour en attribuer le gain à US Villeneuve Ablon (3 points/ 0 but).*

Application de l'article 40 -1 du RSG du District du Val de Marne.

Non déroulement de la rencontre suite à l'absence de proposition d'un terrain de repli.

COUPE U16

COUPE U16 AMITIE

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT U15

29671801 - FC SUCY /FC SAINT MANDE U15 D1 du 22/02/2025

Courrier de FC Saint Mandé du 21/02/25 (tardif) et lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de FC St Mandé.

Courrier de l'US IVRY FOOT du 24/02/25

La Commission confirme que les rencontres se dérouleront comme suit (erreur de date calendrier)

29671757 - US IVRY F / VGA SAINT MAUR U15 D1 du 05/04/12

29671776 - CO VINCENNES / US IVRY F U15 D1 du 12/04/25

COUPE U15

CALENDRIER

1/4 FINALE	22 MARS
½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT U14

53176778 - FC MAISONS ALFORT / AS VAL DE FONTENAY U14 D3.B du 8/03/2025

Courriel des deux clubs des 20&25 Février– accord de la commission.

Ce match se jouera à 13h15

53139466 - ES CAUDACIENNE / FC NOGENT U14 D4.F du 01/03/25

Erreur de la commission

Cette rencontre est bien fixée au samedi 1^{er} mars 2025.

COUPE U14

CALENDRIER

1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

COUPE AMITIE U14

CALENDRIER

1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	26 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

30163183 – MAISONS ALFORT FC 23 / JOINVILLE RC 23 Coupe Amitié U14 du 01/02/2025

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne : « Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

La commission *donne match perdu par pénalité à l'équipe de FC Maisons Alfort pour non retour de la feuille de match*, malgré deux rappels.